



Commune de  
**VARETZ**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Corrèze

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°MA-DEL-2025-016 du 13 février 2025

COMMUNE de VARETZ

Nombre de membres :  
En exercice : 19  
Présents : 12  
Qui ont pris part à la délibération : 16  
Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 09/02/2025  
Date d'affichage : 17/02/2025

16 VOTANTS  
16 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

L'an deux mil vingt cinq, le treize février, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de VARETZ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Mme Béatrice LONDEIX, Maire.

Étaient présents : Mme Béatrice LONDEIX, M. Laurent VIOZELANGE, M. Clément TALLÉRIE, Mme Marie-Christine COURSIERE, Mme Mylène JAYLES, M. Anthony CARROLA, Mme Sabine TERNAT, M. François BERNIER, M. Christian ESCURE, Mme Cylvy NEPLE, Mme Marie-Aimée DESAILLE, Mme Patricia PATIENT.

Étaient absents excusés : M. Frédéric BARBIER, Mme Aurélie VERLHAC, Mme Khadija CHIBOU, M. Jean-Philippe TAURISSON, M. Dominique VENOT, M. Joël AYMARD.

Étaient absents non excusés : Mme Catherine GOULMY.

Procurations : M. Frédéric BARBIER en faveur de M. Laurent VIOZELANGE, Mme Aurélie VERLHAC en faveur de Mme Mylène JAYLES, M. Jean-Philippe TAURISSON en faveur de Mme Cylvy NEPLE, M. Joël AYMARD en faveur de Mme Béatrice LONDEIX.

Secrétaire : M. Laurent VIOZELANGE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211927801-20250213-MA-DEL-2025-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2025

### **OBJET : Commune de Saint-Viance : avis sur le projet de PLU**

Par délibération du 19 décembre 2024 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Viance a arrêté le projet de son PLU.

Dans le cadre de notre association à l'étude du PLU et conformément aux articles L 132-11 et L 153-16 du code de l'urbanisme, la commune de Saint-Viance nous a transmis le projet afin que le Conseil Municipal rende son avis. (Le projet est accessible d'après un lien qui a été transmis aux membres du Conseil Municipal ; chacun a pu en prendre connaissance).

Il est donc demandé au Conseil Municipal de rendre un avis sur le projet de Plu de la commune de Saint-Viance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Résultat du vote : POUR : 16 Contre : / Abstentions : /

- N'A AUCUNE OBSERVATION à formuler sur l'arrêt du PLU de la Commune de SAINT-VIANCE.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date d'affichage, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Mme Béatrice LONDEIX



Le secrétaire de séance,  
M. Laurent VIOZELANGE.